



Direction générale adjointe ressources

Service de la commande publique

Affaire suivie par :

Mamadou BA

Tel : 03 27 53 76 58

Mail : Mamadou.ba@ville-maubeuge.fr

Maubeuge, Le 27/10/2025

Envoyé en préfecture le 27/10/2025

Reçu en préfecture le 27/10/2025

Publié le

ID : 059-215903923-20251027-2689_2025-CC

S²LOW

TRAVAUX:
ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES

MODIFICATION 1_RECTIFICATION DU NUMERO DE MARCHÉ

DECISION N° 2689 / 2025

Nous, Maire de la ville de Maubeuge,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du CGCT relatifs aux compétences que le Conseil Municipal peut décider de déléguer au premier magistrat de la Commune,

Vu la délibération n° 37 du 05 juillet 2020 par laquelle le Conseil Municipal consent la délégation de ses compétences en 28 points et notamment la délégation de ses compétences relatives à la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant les avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget quel que soit leur montant,

Vu la délibération n° 37 du 5 juillet 2020, modifiée par la délibération n° 02 du 25 mars 2025, relative à la délégation à Monsieur le Maire de certaines attributions du conseil municipal en vertu des termes des articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Vu le Code de la commande publique et son article R.2194-7 qui traite des modifications non-substantielles.

Considérant que par les articles du CGCT susvisés, peut être confiée à Monsieur le Maire, une liste exhaustive de compétences,

Considérant que par la délibération susvisée, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, notamment, en son 4ème point, la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés... »,

Qu'en l'espèce, Monsieur le Maire est habilité par délégation de la compétence, établie au point n°4 de la délibération susvisée, à conclure un marché et ses avenants de : ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES,

Toute correspondance
est à adresser à :
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
Place du Docteur Pierre-Forest
BP 80269
59607 Maubeuge Cedex
Tél. 02 27 53 75 75
Fax 03 27 53 75 00

www.ville-maubeuge.fr

Vu le marché de Travaux n° 2025_064 conclu entre la Ville de Maubeuge et LORBAN ET CIE pour ACCORD CADRE MONO ATTRIBUTAIRE POUR DES TRAVAUX DE VOIRIES (lot n°1) notifié le ____01 juillet 2025____,

Considérant que la Modification 1_RECTIFICATION DU NUMERO DE MARCHE ne présente aucune incidence financière en plus-value sur le montant du marché,

Que c'est à bon droit qu'un arrêté relatif à la passation d'un tel avenant peut être pris par Monsieur le Maire,

ARRETONS

Article 1 : La Ville de Maubeuge représentée par son Maire, Arnaud DECAGNY, décide de signer la Modification 1_RECTIFICATION DU NUMERO DE MARCHE ci-après :

La présente modification a pour objet de rectifier le numéro de marché.

Ancien numéro de marché : 2025_009

Nouveau numéro de marché : 2025_064

Article 2 : La présente décision sera transmise par voie dématérialisée à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes-sur-Helpe dans le cadre du contrôle de légalité, imprimée sur papier permanent, signée par son auteur, publiée sur le site de la Ville et communiquée au Conseil Municipal lors de sa prochaine séance

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Lille sis rue Geoffrey Saint-Hilaire CS 62039 – 59014 Lille Cedex dans un délai de deux mois à compter de sa publication/notification.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera :

- Reliée dans le registre de la ville,
- Conservée dans le dossier du marché
- Transmise à Madame la Sous-Préfète d'Avesnes sur Helpe,
- Notifiée à la société LORBAN ET CIE identifiée à l'article 1.



Arnaud DECAGNY

Le 04/11/2025